



La lettre d'information de la CFR aux Associations (parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Même si la prochaine élection présidentielle peut sembler émerger dans un avenir encore assez lointain, quelques frémissements commencent à apparaître quant à sa préparation. Dans ces conditions, la CFR ne va pas manquer de se préparer à construire sa « batterie » de questions habituelles sur les thèmes qui lui sont chers. Il est à souhaiter que sa présence au sein de l'instance majeure représentée par le Conseil Economique Social et Environnemental - CESE – maintenant réformé, lui permette de peser d'un poids plus décisif que par le passé quant à la prise en compte effective des propositions d'aménagement et/ou de réforme que lui ont confiées ses mandants.

Le Président, P. Erbs - Le Président d'honneur, F. Bellanger



Réforme du CESE



Une décision importante ... attendue de longue date

C'est fait ! Par décret n°2021-309 du 24 mars 2021, la CFR a été désignée au Conseil économique, social et environnemental comme représentante au titre de la cohésion sociale et territoriale (45 représentants), malgré un effectif de l'Institution réduit de 233 à 175 membres siégeant (suppression des personnes qualifiées nommées à la discrétion du Gouvernement). Cette désignation est le fruit d'une constante et décisive démarche de la CFR, entreprise avec le soutien de l'ensemble de ses membres qui ont demandé, - unanimement - au Président Pierre ERBS d'occuper cette fonction déterminante pour véhiculer les préoccupations et propositions de notre corps social.

Réunion de la Commission « Retraite » du 25 mars 2021

Le dossier de la réforme des retraites se trouvant en l'état « d'hibernation » jusqu'à ce que le lancement de l'élection présidentielle 2022 le remette au goût du jour, il est convenu de porter de 30 à 45 jours la fréquence des réunions de la Commission, ce qui n'empêchera pas de programmer des rencontres à effectif réduit si l'actualité devait le nécessiter. Il est rappelé que l'objectif absolu de la réforme des retraites reste la mise en place d'un système unique vers lequel tous les systèmes actuels auront à converger, ce qui nécessitera un effort de pédagogie digne de ce nom qui a toujours été négligé.

Pensions de réversion : Sans attente de la mise en œuvre du système universel, il est confirmé que la convergence doit porter sur la suppression de la condition de ressources pour les régimes de base et assimilés, ce qui profitera essentiellement aux femmes ; l'âge fixé à 55 ans et le taux de réversion de 60 % sur les retraites complémentaires sont à maintenir en l'état.

Trimestres d'activité/avantages familiaux : Il est convenu que la convergence des règles sera difficile hors régime universel.

Coubes de pouvoir d'achat : Les nouvelles courbes permettent un lecture plus personnalisée en fonction de la date de départ en retraite ; elles sont consultables sur le site de la CFR : retraite-cfr.fr

Autres sujets évoqués : Le déficit Agirc-Arrco, une position syndicale prise sur le rejet de la prise en compte de mesures sur le paramétrique, l'unification des caisses CNAV/Agirc-Arrco.

Réunion de la Commission « Emploi des Seniors » du 12 avril 2021

Deux grands axes d'actions de la Commission sont rappelés par le Président P. Erbs : Aider les seniors chômeurs à retrouver un emploi et impliquer les Délégués CFR pour porter les propositions de la CFR auprès des parlementaires. Notre présence au Conseil Economique Social et Environnemental sera aussi l'occasion de remettre ce sujet de l'emploi des seniors à l'ordre du jour des travaux du CESE. Il est également convenu de prendre contact avec les associations qui traitent de cette même problématique pour relayer nos actions et propositions. Un contact à prendre avec le Medef, voire avec la Cgpm, est évoqué en vue d'échanger sur l'obligation de formation qui doit faire l'objet d'un rapport annuel au sein des entreprises et rappeler que l'équilibre d'une société repose nécessairement sur une transition démographique bien construite qui participe - ô combien - à rendre pérenne nos régimes de retraite. Enfin, est relevée l'incohérence des politiques pour l'emploi avec des mises à la retraite ou en préretraite bien avant l'âge de 70 ans obligeant les entreprises à le faire.